Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_114-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **31**

MEMBRES REPRESENTES : **4**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION **2026-114**

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

OBJET :

APPROBATION DES MODALITES DE CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DES TITRES DE TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_114-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
Vu le code des transports et notamment ses articles L.1231-1 et L. 3111-9,
Vu la délibération n° 2025-62 du 19 juin 2025 approuvant la convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes membres de la métropole,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025-62 du 19 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé la signature de la convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes membres de ladite Métropole.

Cette délibération fixant les modalités de contribution de la commune quant à la prise en charge par cette dernière des titres de transport scolaires pour l'année scolaire 2025/2026, il est nécessaire de fixer la contribution de la commune quant à la prise en charge des titres de transport scolaires pour l'année scolaire 2026/2027.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de prise en charge suivantes :

	PASS SCOLAIRE SANS RTM				**PASS SCOLAIRE AVEC RTM**			
	Abonnement annuel	Abonnement annuel Boursier	Abonnement annuel CCS Complémentaire Santé Solidaire	Abonnement annuel familles nombreuses (3 enfants à charge)	Abonnement annuel	Abonnement annuel Boursier	Abonnement annuel CCS Complémentaire Santé Solidaire	Abonnement annuel familles nombreuses (3 enfants à charge)
Tarifs métropole	**60€**	**30€**	**30€**	**48€**	**220€**	**110€**	**110€**	**176€**
Montants de prise en charge de la commune en euros	30€	15€	15€	24€	0€	0€	0€	0€
Restant dû par les familles	30€	15€	15€	24€	220€	110€	110€	176€

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :

D'autoriser la commune à engager les crédits nécessaires afin de contribuer au financement des titres de transports scolaires pour l'année scolaire 2026/2027, comme suit :

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_114-DE

	PASS SCOLAIRE SANS RTM				PASS SCOLAIRE AVEC RTM			
	Abonnement annuel	Abonnement annuel Boursier	Abonnement annuel CCS Complémentaire Santé Solidaire	Abonnement annuel familles nombreuses (3 enfants à charge)	Abonnement annuel	Abonnement annuel Boursier	Abonnement annuel CCS Complémentaire Santé Solidaire	Abonnement annuel familles nombreuses (3 enfants à charge)
Tarifs métropole	**60€**	**30€**	**30€**	**48€**	**220€**	**110€**	**110€**	**176€**
Montants de prise en charge de la commune en euros	30€	15€	15€	24€	0€	0€	0€	0€
Restant dû par les familles	30€	15€	15€	24€	220€	110€	110€	176€

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés
29 **POUR** (groupe majorité avec procuration A. BARRE et V. FERRARINI et L. LANGLET avec procuration B. PRIOURET)

6 **ABSTENTION** (J.M. LA PIANA, M. ROBERT avec procuration L. DESHAIES, J. GUIDINI-SOUCHE, K. BENSADI, J. BESSAIH)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026